

**RAPPORT
DE GESTION**

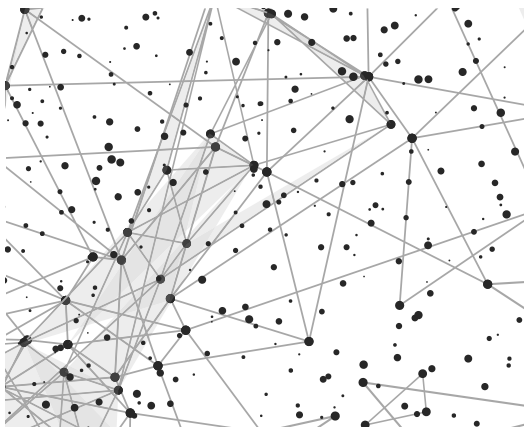
94^E

2021

TABLE DES MATIÈRES

CHIFFRES CLÉS 2021	3
ABRÉVIATIONS	4
1 INTRODUCTION	5
2 STRUCTURE	5
2.1 Site de La Chaux-de-Fonds	5
2.2 Sites de Neuchâtel et de Fleurier	5
2.3 Organigramme au 31.12.2021	6
3 GÉNÉRALITÉS	7
3.1 Conjoncture	7
3.2 Principaux indicateurs	8
3.4 Personnel	11
4 INDEMNITÉS DE CHÔMAGE	12
4.1 Nombre d'assurés inscrits à la CCNAC	13
4.2 Indemnités de chômage versées, en CHF	13
4.3 Nombre d'indemnités de chômage versées	13
5 JURIDIQUE	14
5.1 Oppositions	14
5.2 Décisions administratives	15
5.3 Décisions de première instance de recours / Cour de droit public (CDP)	16
6 INDEMNITÉS VERSÉES AUX ENTREPRISES	17
6.1 Évolution des indemnités	17
6.2 Chiffres clés pour le Canton de Neuchâtel	18
6.3 Chiffres clés en comparaison pour l'ensemble de la Suisse	18
7 COMPTABILITÉ	19
7.1 Créances de la CCNAC	19
7.2 Compte d'exploitation 2021	20
7.3 Bilan 2021	21
8 TAC CHÈQUE EMPLOI: ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES	22
8.1 Éléments statistiques	24
9 REMERCIEMENTS	26

CHIFFRES CLÉS 2021



5'741 ASSURÉS

inscrits auprès de la CCNAC
> p. 13

602'708 IC

Nombre d'indemnités de chômage
versées > p. 8

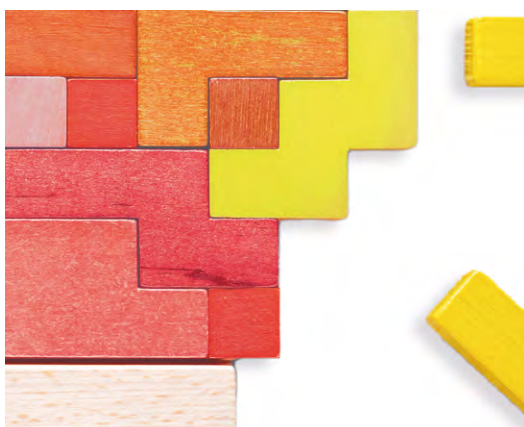


96 MIO IC

Indemnités de chômage versées
> p. 13

97.9 MIO RHT

Indemnités RHT versées
> p. 17



238 OPPOSITIONS

Nombre d'oppositions traitées
> p. 14

4 MIO DE CRÉANCES

> p. 19



8.4 MIO

Masse salariale
pour TAC Chèque Emploi
> p. 25



ABRÉVIATIONS

APG	Assurance perte de gain
Art. 29	Le but de l'art. 29 LACI est de garantir à l'assuré un revenu de remplacement nécessaire pour assurer sa subsistance. En cas de doutes fondés, la caisse a l'obligation de verser des indemnités journalières à l'assuré. En contrepartie, les droits de l'assuré passent à la caisse et il incombera à la caisse de produire les créances de salaire cédées par l'assuré auprès de l'ancien employeur-euse. Il s'agit là d'un transfert légal de créances, appelé aussi cession légale ou subrogation.
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BNS	Banque nationale suisse
CCh	Caisse de chômage
CCNAC	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage
CDP	Cour de droit public
DECS	Département de l'emploi et de la cohésion sociale
EPT	Équivalent plein temps
FNSC	Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs
IC	Indemnités de chômage
ICI	Indemnités en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (RS 837.0)
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (RS 281.1)
LPGA	Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (RS 830.1)
LTN	Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (RS 822.41)
MMT	Mesures relatives au marché du travail
PDU1	Portable document unemployment (form. européen)
RHT	Réduction de l'horaire de travail
SCI	Système de contrôle interne
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
TAC	Travail au clair Sàrl – chèque-emploi neuchâtelois

+ d'infos www.ccnac.ch

> 1. INTRODUCTION

En vertu de l'article 22, alinéa 2, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1976 instituant l'assurance-chômage obligatoire, la République et canton de Neuchâtel gère à titre de fondatrice, à partir du 1^{er} avril 1977, la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (ci-après CCNAC).

> 2. STRUCTURE

La CCNAC, rattachée au Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), est constituée de trois sites à La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Fleurier.

La CCNAC est au service des personnes et des entreprises situées dans le Canton de Neuchâtel pour leur fournir des renseignements sur le droit aux prestations et pour assurer le versement desdites prestations.

Cheffe du DECS – Département
de l'économie et de l'action sociale

Site de
La Chaux-de-Fonds

Site de
Neuchâtel

Site de
Fleurier

2.1 Site de La Chaux-de-Fonds

Le site de La Chaux-de-Fonds a pour tâches principales, l'application des dispositions légales suivantes :



Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)



Indemnité en cas d'intempéries (INT)



Indemnité en cas d'insolvabilité (ICI)



Accords bilatéraux (établissement des formulaires PDU1)

FA SC

Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs (FNSC)

tac

**Travail au Clair TAC
– Le Chèque emploi neuchâtelois**



Il régit également les relations avec le SECO ; il coordonne les tâches des sites pour lesquels il exerce un rôle d'autorité de surveillance. Il gère la comptabilité générale ainsi que le contentieux.

2.2 Sites de Neuchâtel et de Fleurier

Les sites de Neuchâtel et de Fleurier s'occupent :



de l'accueil et de l'information du public



de la constitution des dossiers et du versement des indemnités en cas de chômage complet

Directeur Pascal Guillet100%		
Sous-directeur Pierre-François Vuillemin100%		
INDEMNITÉ DE CHÔMAGE IC		
Responsable IC	Mario Stettler	100%
Adjoint au responsable IC	Dominique Schindler	100%
Collaboratrice administrative ATC	Clotilde Gerber	50%
Collaboratrice administrative	Sahar Karami	100%
Collaboratrice administrative	Nicole Chappatte	100%
Collaboratrice administrative	Delphine Henry	50%
Taxateur	Cédric Uhlmann	100%
Taxatrice	Françoise Gutknecht	90%
Collaborateur administratif	Patrick Cornioley	100%
Taxatrice	Sandrine Chapuis	80%
Collaboratrice administrative	Chanthou Phin-Chhay	80%
Littoral		
Collaboratrice administrative	Karine Piaget	60%
Collaboratrice administrative	Céline Jaques	50%
Collaboratrice administrative auxiliaire	Jocya Curtit	100%

> 3. GÉNÉRALITÉS

3.1 Conjoncture

L'année 2021 a été marquée par une reprise des activités économiques pour certains secteurs et une diminution notable des entreprises faisant appel aux prestations de réduction de l'horaire de travail.

Au fil des mois et de la suppression des mesures sanitaires contraignantes, la reprise s'est accentuée.

- 66%

de prestations RHT
entre 2020 et 2021

A titre d'exemple, les prestations de RHT ont diminué de 66 % entre 2020 et 2021 et la baisse s'est poursuivie en 2022 avec une diminution des charges encore plus notable.

Plusieurs experts craignaient une augmentation du nombre de faillites durant l'année 2021 et des conséquences sur les prestations en cas d'insolvabilité. Ces estimations alarmistes ne se sont heureusement pas concrétisées et les prestations ICI sont restées dans des limites comparables à celles des années avant Covid.

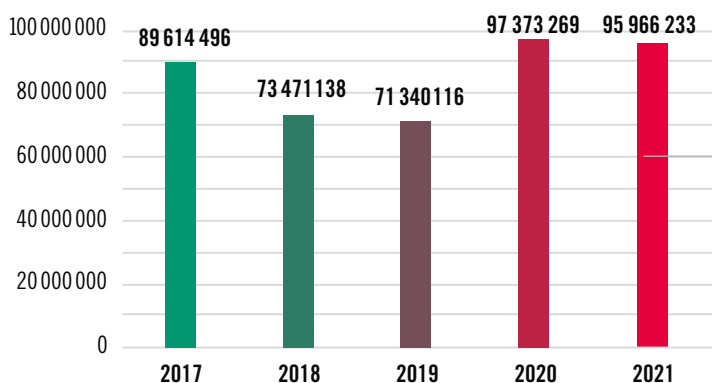
Quant aux prestations de chômage proprement dit, elles sont restées à un haut niveau mais la tendance du second semestre 2021 montre une nette amélioration sur le front de l'emploi. Certains secteurs semblent même avoir de la difficulté à recruter.

**QUANT AUX
PRESTATIONS DE
CHÔMAGE, ELLES
SONT RESTÉES À
UN HAUT NIVEAU**

Le rebond économique après Covid a été rapide et important. L'évolution de la pandémie reste néanmoins très aléatoire et nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux variants qui obligerait les autorités à prendre de nouvelles mesures de protection. Ce qui aurait à l'évidence des conséquences économiques non négligeables en fonction des secteurs impactés.

3.2 Principaux indicateurs

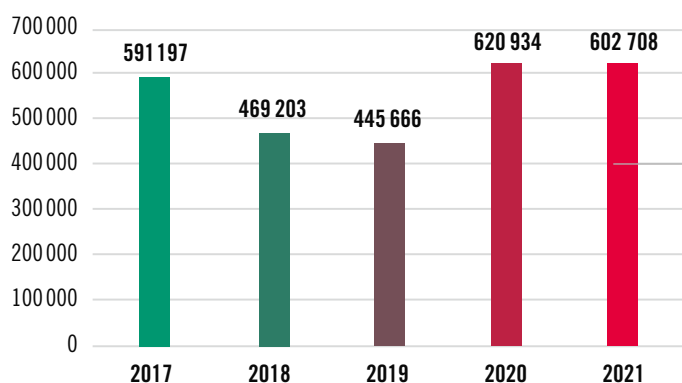
Montant des prestations de chômage allouées par la CCNAC, en CHF



96 MIO

indemnités de chômage
versées en CHF

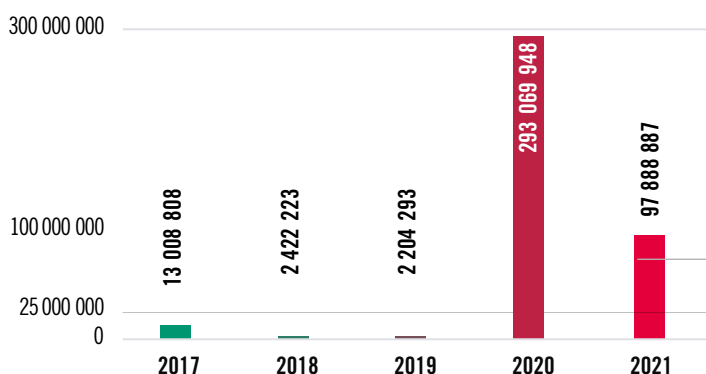
Indemnités de chômage versées par la CCNAC, en CHF



-2.9% IC

Nombre de versements
par rapport à 2020

Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail RHT versées par la CCNAC, en CHF



-66.6%

des indemnités RHT
à la suite de la pandémie

3.3 Organisation

Compte tenu de la pandémie et de la réaffectation des ressources des caisses pour assurer les prestations prioritaires, le projet SIPAC 2.0 a été repoussé en 2022, puis en 2023.

Selon la dernière planification, l'introduction du nouveau système est prévue en deux étapes; en avril 2023 pour les prestations RHT et intempéries puis à fin 2023 pour les autres prestations. Nous disposerons à cette date d'un outil moderne et performant qui intégrera à court terme les prestations en ligne pour tous les domaines. Cette évolution ne peut que nous réjouir car le système actuel qui a été introduit il y a plus de 30 ans n'est pas conçu pour l'intégration des prestations numériques et les processus actuels ne sont ni rapides ni performants.

L'introduction de ce nouvel outil constitue un challenge pour les organes d'exécution et en particulier pour les caisses de chômage. Tous les processus de travail devront être revus et adaptés. Le changement de paradigme constitue le principal défi pour l'ensemble de notre structure et les collaboratrices et collaborateurs qui la composent.

Nous sommes néanmoins inquiets de certaines options prises au niveau du projet visant à une centralisation de certaines prestations, comme par exemple l'impression des documents. Actuellement, la caisse imprime et envoie ses documents et décomptes. Avec une centralisation à Berne, nous perdrons des emplois dans les organes décentralisés que cela soit à l'interne des caisses ou auprès des entreprises qui fournissent le matériel, sans oublier le trafic postal. Malgré nos demandes répétées de conser-

ver ces emplois de proximité et de préserver nos offices postaux régionaux, nos demandes restent vaines. De plus, selon les estimations en notre possession, la centralisation ne semble pas apporter une diminution notable des coûts.

Avec le Covid, nous avons vu que les organes décentralisés permettaient de mieux répondre aux attentes qu'une structure centralisée qui elle-même pourrait être frappée par le virus ou une panne conséquente.

L'année 2021 a également été marquée par le regroupement de nos forces. Nous avons ainsi quitté nos locaux de Léopold-Robert 11a qui ne répondaient plus à nos exigences actuelles et présentaient des signes évidents de vieillissement. Le propriétaire ne souhaitant pas investir, ne serait-ce même que dans les réparations urgentes, nous avons été contraints de rechercher d'autres solutions.

Après plusieurs visites de différents lieux, notre choix s'est porté sur des locaux situés à Espacité 4-5 à La Chaux-de-Fonds. Ces locaux ont été occupés à l'origine par l'office AI puis ensuite par le service des contributions. Nous avons ainsi une opportunité de disposer de locaux fonc-

tionnels, déjà connectés à l'informatique et qui répondaient en grande partie à nos besoins.

Après une adaptation à nos besoins en particulier au niveau des réceptions et une rénovation des sols et des murs, nous avons déménagé l'administration centrale au mois d'octobre 2021.

**L'INTRODUCTION
DE CE NOUVEL OUTIL
CONSTITUE UN CHALLENGE
POUR LES ORGANES
D'EXÉCUTION ET
EN PARTICULIER POUR
LES CAISSES DE CHÔMAGE**

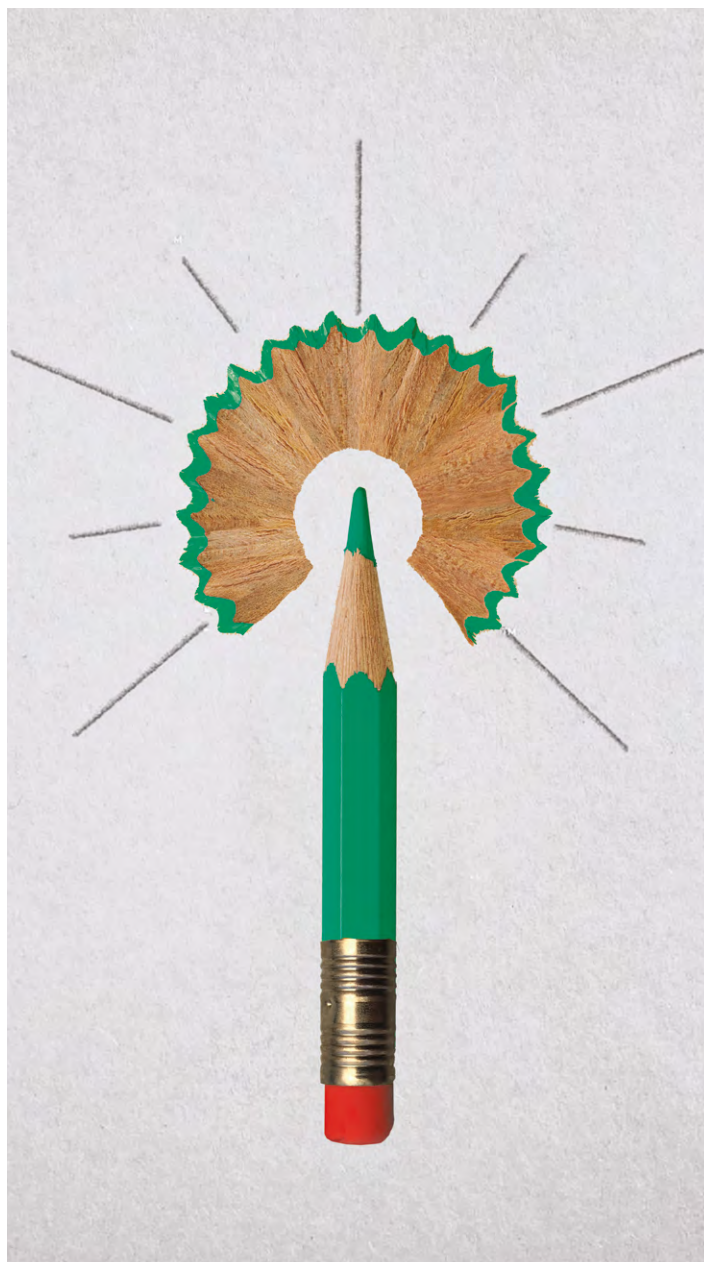


Compte tenu des changements qu'aurait engendré à terme le projet vitamiNE pour les locaux de notre site à la rue du Parc 119, nous avons pris la décision de rapatrier également cette infrastructure sur le site d'Espacité.

Quant à Neuchâtel et Fleurier, nous avons conservé pour le moment un guichet permettant d'accueillir les personnes sans emploi qui souhaitent un contact direct avec une collaboratrice ou un collaborateur. Les autres personnes ont également rejoint le site Espacité où se trouvent regroupées l'essentiel de nos forces.

Ce regroupement a permis une meilleure synergie entre les différents secteurs et se traduira dès 2022 et 2023 par des économies au niveau des infrastructures.

A noter que la proposition de regroupement figurait dans un rapport KPMG que nous avons sollicité pour déterminer les améliorations possibles en termes de fonctionnement. Compte tenu de la pandémie et des priorités qui ont dû être revues, nous avons différé le lancement de ce projet. L'opportunité des locaux d'Espacité nous a néanmoins incité à réactiver rapidement cette option. Avec ce regroupement, nous disposons ainsi de nouvelles infrastructures qui nous permettront d'accueillir le public dans d'excellentes conditions et de mettre en œuvre de meilleures synergies entre les différents secteurs de la CCNAC.



3.4 Personnel

Durant l'année 2021, 50 personnes (36.45 EPT*) ont participé à l'exécution des tâches de la CCNAC et de TAC Sàrl, pour un total en heures de 75031:15.

Cela représentait:

- 41 personnes engagées durablement (32.74 EPT) pour la CCNAC et pour TAC
- 2 stagiaires MPC 3+1 terminant leur année de stage en 2021 (1.25 EPT)
- 1 stagiaire EC 3+1 débutant une année de formation en 2021 (0.38 EPT)
- 1 apprentie CFC débutant trois ans de formation en 2021 (0.38 EPT)
- 2 apprentis terminant leur formation en 2021 (1.01 EPT)
- 4 personnes ayant bénéficié d'un emploi temporaire (0.70 EPT)
- 2 jubilaires ont fêté 30 ans de service en 2021
- 1 jubilaire a fêté 20 ans de service en 2021

COVID-19 – RHT

Les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont induit une situation totalement inédite. La RHT a "explosé"! Nous avons pu stabiliser, consolider et poursuivre efficacement notre effort dans le domaine de la RHT. C'est au prix de nombreuses heures supplémentaires et de reports de vacances que nous avons pu absorber le choc !

COVID-19 – MESURES BARRIÈRE

Nous avons commandé très tôt des masques, des gants, du gel hydro alcoolique et du désinfectant pour notre personnel. Les guichets ont aussi été équipés de grands panneaux de protection en verre acrylique et nous avons mis en place – et adapté régulièrement au gré des circonstances – une signalétique avec des pictogrammes explicites. Nous avons ainsi progressivement pu rouvrir nos guichets.

COVID-19 – TÉLÉTRAVAIL – ISOLEMENT

Nous avons réalisé 530 jours de télétravail pour réduire par alternance et dans la mesure du possible la densité d'occupation des bureaux. 10 personnes ont été mises en isolement ou quarantaine et totalisaient à ce titre 67 jours d'absence.

ARRIVÉES À LA CCNAC

03.2021 – 01.2022	Une collaboratrice temporaire (IC/TAC)
06.2021	Deux collaboratrices (Courrier)
08.2021 – 08.2022	Une stagiaires (MPC 3+1)
08.2021 – 08.2024	Une apprentie (CFC EC E)
04.2021 – 12.2022	Une collaboratrice temporaire (IC)
04.2021 – 03.2023	Une collaboratrice temporaire (IC)

Les emplois temporaires (placements PACTE) ne sont pas pris en compte dans les mutations.

DÉPARTS

Deux personnes ont fait d'autres choix professionnels ou cessé leur activité.

Une personne a pris sa retraite.

Un apprenti EC 18 mois (porteur de maturité) a terminé sa formation avec succès.

Un apprenti EC CFC E a terminé sa formation avec succès. Deux stagiaires MPC 3+1 ont obtenu leur CFC avec maturité professionnelle commerciale.

MUTATIONS

Une personne a réduit son taux d'activité de 10%.

EMPLOIS TEMPORAIRES

La CCNAC participe de longue date à l'effort de reclassement de personnes auxquelles elle offre des possibilités de placement temporaire. En 2021, la CCNAC a accueilli 4 personnes en emploi temporaire. Une d'entre elles a été ensuite engagée temporairement.

FORMATION CONTINUE

La CCNAC encourage son personnel à suivre des formations continues. Cette année particulièrement chargée a de ce fait surtout été consacrée à du transfert de compétences et de la formation en interne.

ENTREPRISE FORMATRICE

La CCNAC poursuit son engagement dans la formation d'apprentis et de stagiaires.

Deux stagiaires ont obtenu leur CFC avec maturité professionnelle commerciale (MPC 3+1) en 2021.

Deux apprentis CFC ont terminé leur formation en 2021.

* ÉQUIVALENT PLEIN TEMPS

> 4. INDEMNITÉS DE CHÔMAGE

Dès 2017, suite à l'introduction du traitement mutualisé des dossiers indépendamment de leur origine géographique (grâce à la gestion électronique des documents GED), les données ne sont plus ventilées par site mais globalisées pour la CCNAC.

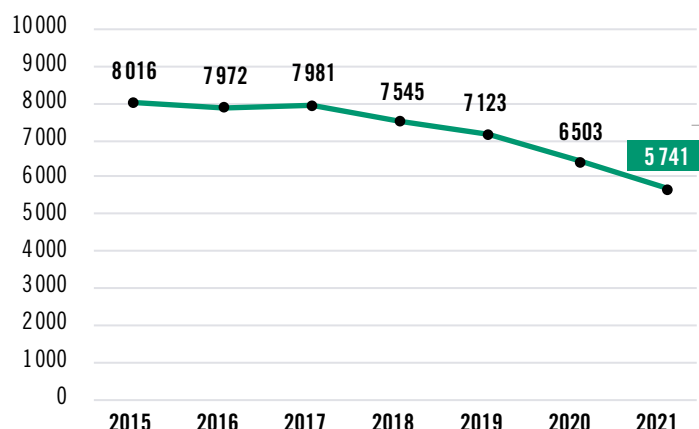
> Plus de détails

sur les données cantonales:

www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/emploi-chomage-salaire/chomage



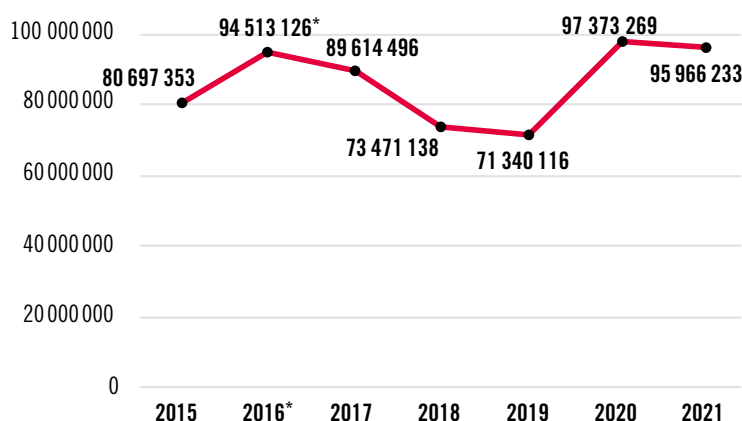
4.1 Nombre d'assurés inscrits à la CCNAC



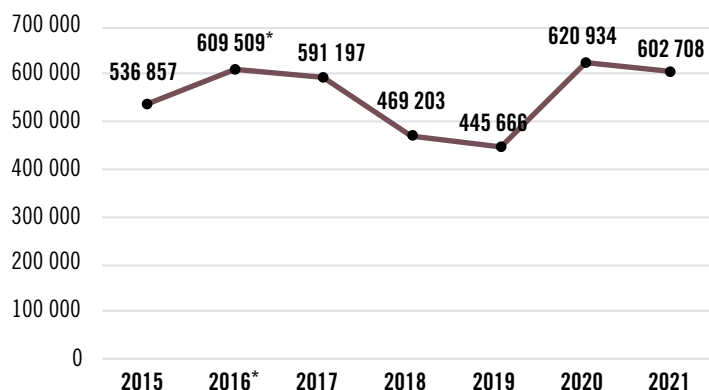
**-32.6%
D'ASSURÉS**

depuis 2017.
Ce recul traduit une situation
économique saine et un marché
de l'emploi équilibré

4.2 Indemnités de chômage versées, en CHF



4.3 Nombre d'indemnités de chômage versées



*Relèvement du plafond du gain assuré
de 10'500 à 12'350 CHF dès le 01.01.2016

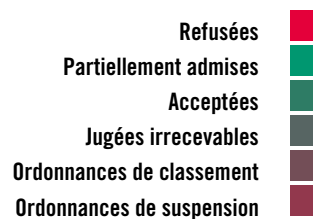


> 5. JURIDIQUE

5.1 Oppositions

Dès le 1^{er} janvier 2003, la nouvelle loi sur la partie générale des assurances sociales (LPGA) est entrée en vigueur. Les assurés disposent d'une possibilité de faire opposition aux décisions rendues par la CCNAC dans le cadre du traitement de leur dossier.

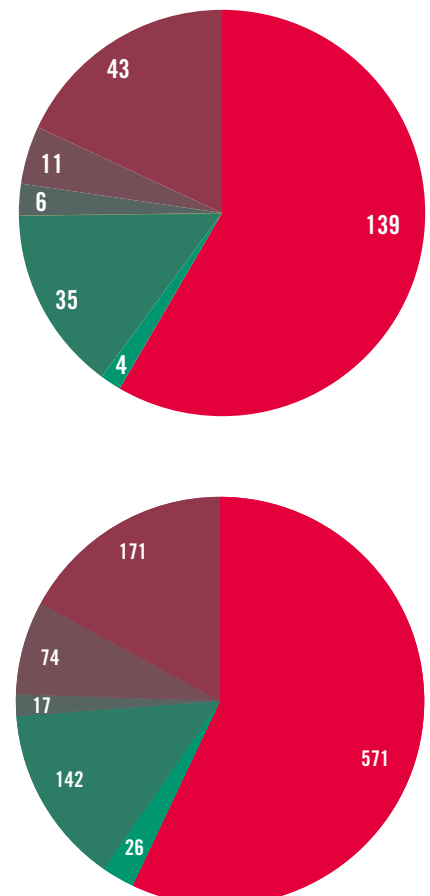
Issue des oppositions,
détail pour 2021



Issue des oppositions,
détail sur 5 ans, 2017 – 2021

238 OPPOSITIONS

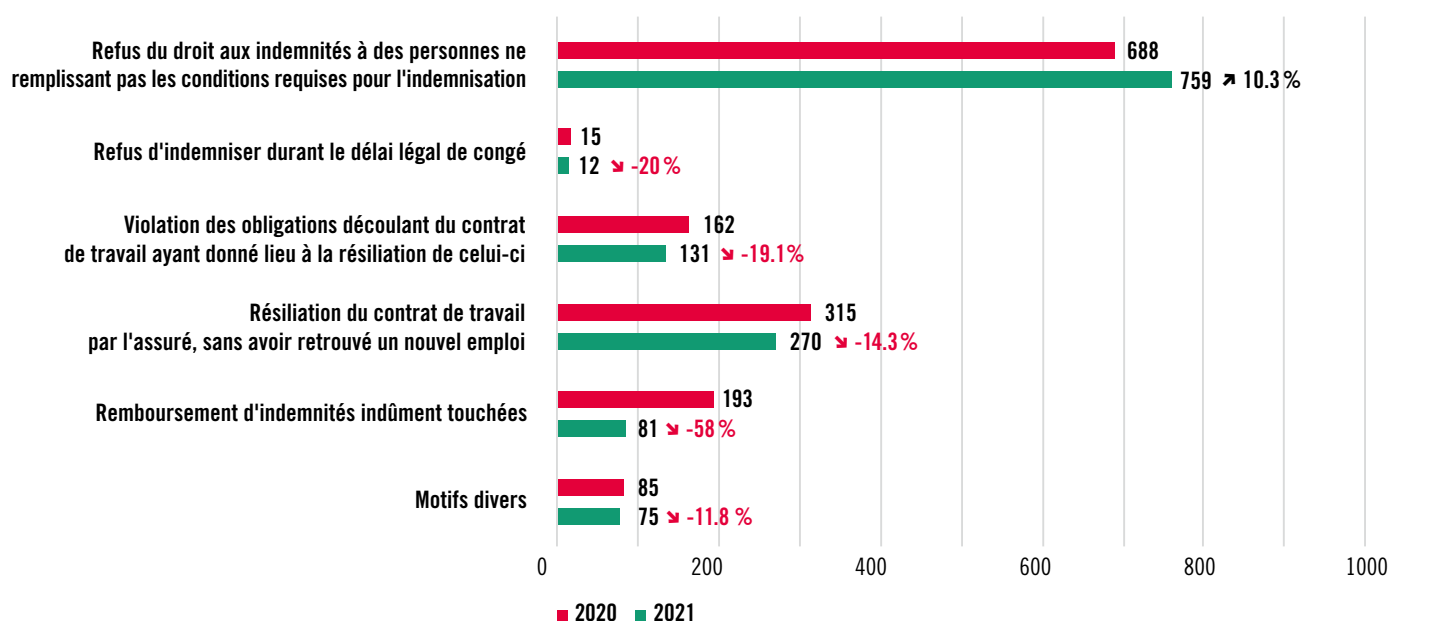
déposées auprès de
l'Administration centrale
(281 en 2020) ↗ 15.3 %



5.2 Décisions administratives

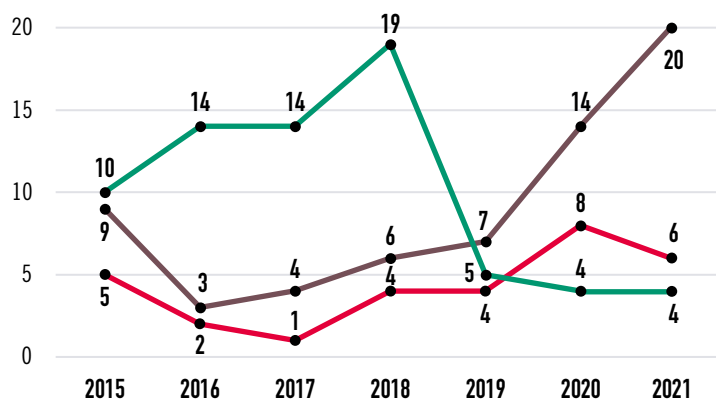
Secteur juridique - Décisions administratives	%	2021
Refus du droit aux indemnités à des personnes ne remplissant pas les conditions requises pour l'indemnisation	57%	759
Refus d'indemniser durant le délai légal de congé	1%	12
Violation des obligations découlant du contrat de travail ayant donné lieu à la résiliation de celui-ci	10%	131
Résiliation du contrat de travail par l'assuré, sans avoir retrouvé un nouvel emploi	20%	270
Remboursement d'indemnités indûment touchées	6%	81
Motifs divers	6%	75
TOTAUX	100%	1'328

Nombre de décisions administratives et variation entre 2020 et 2021 en %



5.3 Décisions de première instance de recours / Cour de droit public (CDP)

Évolutions des décisions,
détail sur 7 ans, 2015 – 2021



- Décisions en suspens au 31.12 (à la CDP)
- Recours acceptés /partiellement admis /renvoi CCNAC
- Recours rejetés

67%

des recours sont acceptés,
partiellement admis ou renvoyés
pour une nouvelle décision.

Dans sa nouvelle composition,
l'autorité de recours requiert
une motivation très détaillée
des décisions.



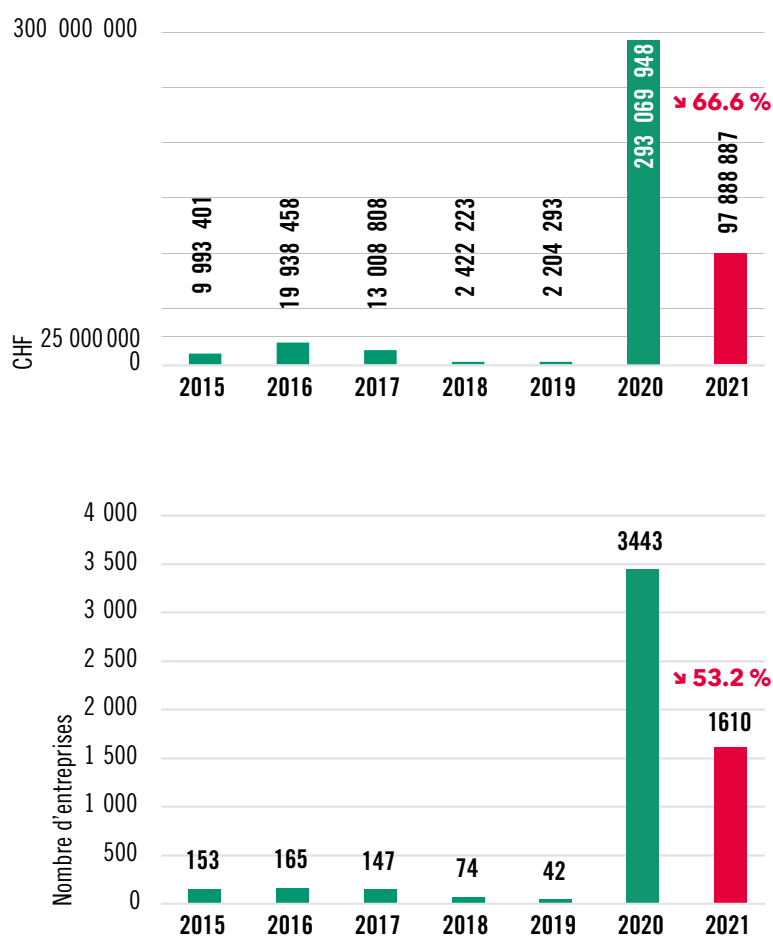
> 6. INDEMNITÉS VERSÉES AUX ENTREPRISES

La CCNAC est à disposition des entreprises sises dans le canton de Neuchâtel afin de leur verser des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) et des indemnités en cas d'intempéries (INT). Au niveau cantonal, elle est seule compétente pour le versement des indemnités en cas d'insolvabilité (ICI).

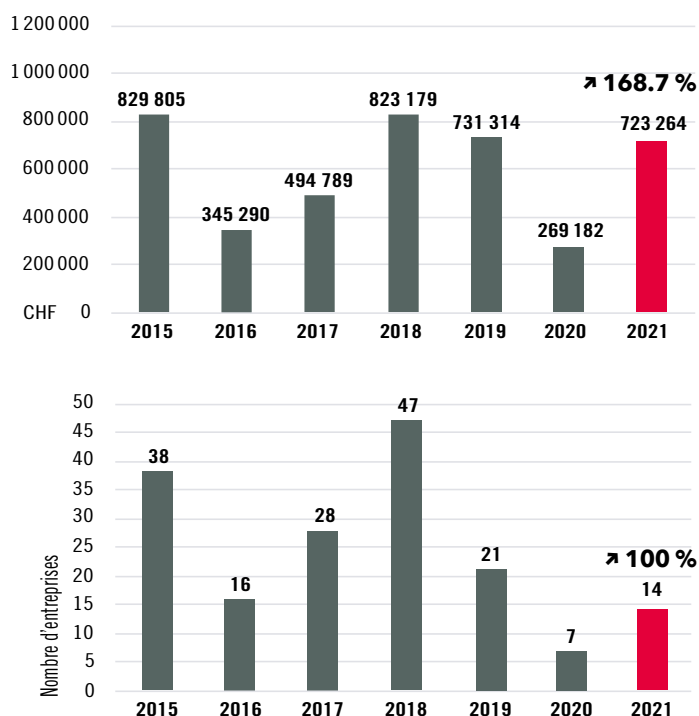
6.1 Évolution des indemnités

Comparaison entre les indemnités versées en CHF par la CCNAC et le nombre d'entreprises indemnisées.

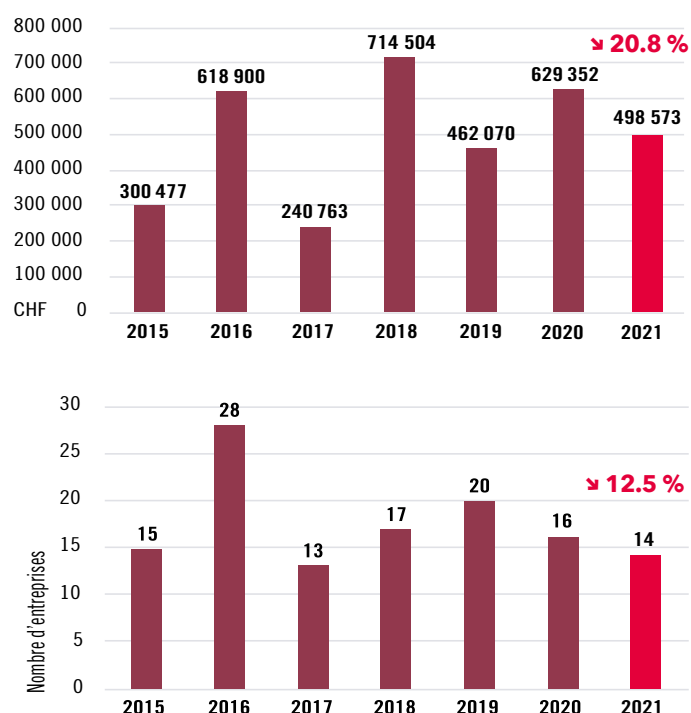
INDEMNITÉS RHT 97'888'887 CHF versés à 1'610 entreprises



INDEMNITÉS INT 723'264 CHF versés à 14 entreprises



INDEMNITÉS ICI 498'573 CHF versés à 14 entreprises



6.2 Chiffres clés pour le Canton de Neuchâtel

INDICATEURS CANTONAUX	2015	2016*	2017	2018	2019	2020	Var	2021
IC – Indemnité journalière de chômage nette moyenne, en CHF	162,95	167,25	156,90	156,60	160,10	156,82	1.5%	159,23
Durée moyenne de l'indemnisation (jours)	90,21	96,43	91,00	83,05	82,85	109,11	-2.9%	105,91
RHT – Salaire horaire moyen y compris bonification charges sociales, en CHF	25,99	29,81	31,02	30,83	26,47	27,87	1.8%	28,36
INT – Salaire horaire moyen y compris bonification charges sociales, en CHF	24,55	23,40	20,18	25,43	26,17	24,97	3.1%	25,75

*Relèvement du plafond du gain assuré de 10'500 à 12'350 dès le 01.01.2016

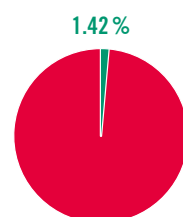
6.3 Chiffres clés en comparaison pour l'ensemble de la Suisse

Ind	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
-----	------	------	------	------	------	------	------

Part cantonale 2021

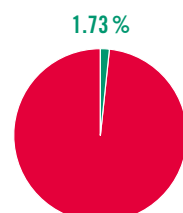
INDEMNITÉS EN CAS DE CHOMAGE (IC), EN CHF

CH	5'182'700'000	5'663'300'000	5'525'900'000	5'066'900'000	4'828'200'000	6'383'600'000	6'748'500'000
NE	80'697'353	94'513'126	89'614'497	80'299'454	71'340'116	97'373'269	95'966'233
%	1.56%	1.67%	1.62%	1.58%	1.48%	1,53%	1,42%



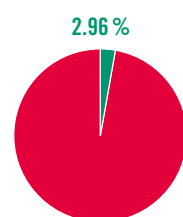
INDEMNITÉS EN CAS DE RÉDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL (RHT), EN CHF

CH	96'300'000	142'700'000	90'600'000	29'000'000	27'500'000	9'196'100'000	5'648'300'000
NE	9'993'401	19'938'458	13'008'808	2'422'223	2'204'293	293'069'948	97'888'887
%	10.38%	13.97%	14.35%	8.35%	8,02%	3,19%	1,73%



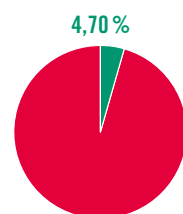
INDEMNITÉS EN CAS D'INTEMPÉRIES (INT), EN CHF

CH	49'600'000	23'900'000	54'700'000	27'800'000	24'200'000	12'200'000	24'400'000
NE	829'805	345'290	494'789	823'179	731'314	269'182	723'264
%	1.67%	1.44%	0.90%	2.96%	3,02%	2,21%	2,96%



INDEMNITÉS EN CAS D'INSOLVABILITÉ (ICI), EN CHF

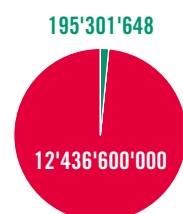
CH	34'500'000	35'900'000	33'200'000	28'600'000	31'200'000	29'100'000	15'400'000
NE	300'477	618'900	240'763	714'504	462'070	629'352	723'264
%	0.87%	1.72%	0.72%	2.50%	1,48%	2,16%	4,70%

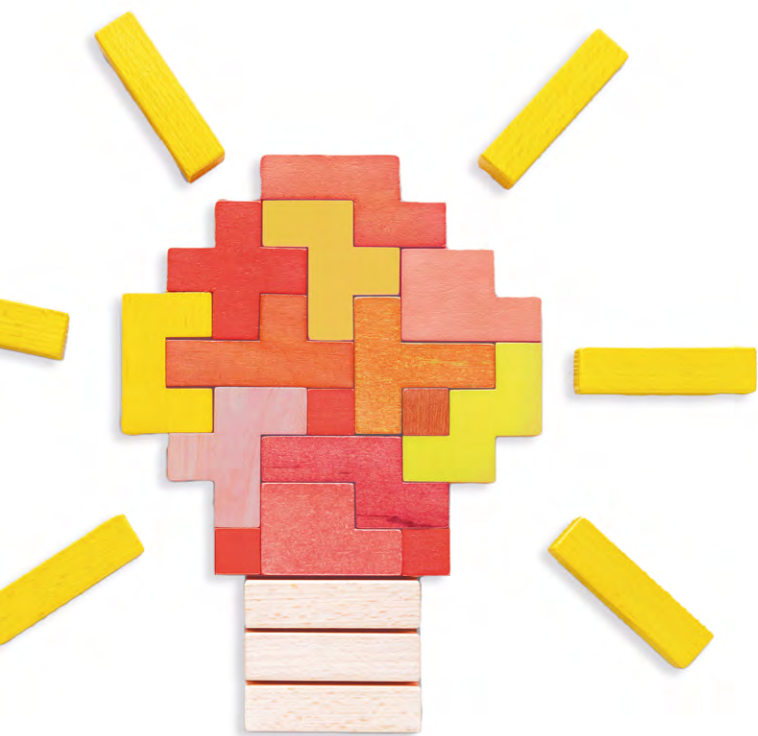


> Plus de détails sur les données suisses:

<https://www.amstat.ch/v2/fr/index.html>

Total des indemnités versées
NEUCHÂTEL SUISSE

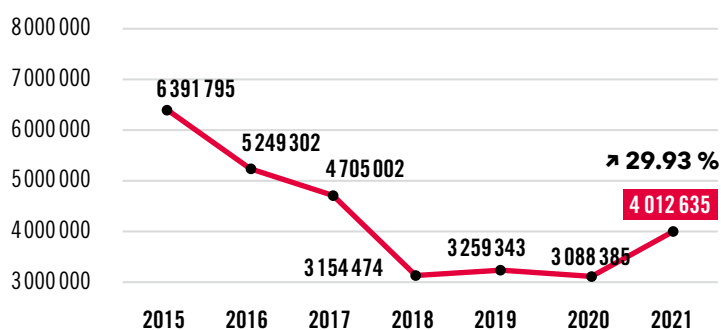




> 7. COMPTABILITÉ

7.1 Créances de la CCNAC

Évolutions des créances en CHF,
détail sur 7 ans, 2015 – 2021



NATURE DES CRÉANCES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	< Var >	2021	%
Débiteurs	1'488'428	1'148'540	1'201'861	1'480'743	1'440'311	1'380'723	31,4%	1'813'803	45%
ICI	4'343'137	3'451'561	3'101'981	992'438	1'114'228	1'013'811	26,9%	1'286'809	32%
Art. 29 LACI	552'534	638'974	391'377	677'393	704'804	677'241	33,7%	905'480	23%
Stages professionnels	7'696	10'227	9'782	3'901	0,00	16'611	-60,6%	6'542	0%

7.2 Compte d'exploitation 2021

	Dépenses CHF	Recettes CHF
Indemnités de chômage	104'793'349,10	
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	97'888'887,40	
Indemnités en cas d'intempéries	-723'263,75	
Indemnités en cas d'insolvabilité	498'572,55	
Frais afférents au projet	13'510'395,55	
Allocations de formation	573'602,50	
Cotisations sociales sur allocation de formation	84'280,40	
Frais de cours	1'849'131,15	
Allocations d'initiation au travail	1'085'742,55	
Contribution aux frais de déplacement	6'685,60	
Contribution aux frais de séjour hebdo.	440,95	
Frais de justice et de procédure	19'808,70	
Honoraires avocat privé		
Frais de poursuite	11'168,20	
Bonification pour risque de responsabilité du Fondateur	15'550,35	
Frais d'administration	4'120'175,20	
Bonus	22'075,00	
Différences d'arrondis (dépenses)	10,65	
Autres charges	9'452,45	
Produit insolvabilité		79'839,65
Produit stages professionnels		112'046,35
Remboursement d'anciennes prestations		116,50
Produit d'exploitation divers assurés		
Produit responsabilité du fondateur CCh		896,15
Cotisations AVS sur IC		5'473'163,15
Cotisations LPP sur IC		61'954,65
Cotisations AANP sur IC		2'593'257,00
Produit provenant des frais de justice et de procédure		
Remboursement de frais de poursuite		11'102,45
Commission Impôt à la source		
Intérêts créditeurs		116,30
Produit Remise spéciale de prestations		
Différences d'arrondis (produits)		1,06
Produit des remboursements		
Avances du SECO		215'800'000,00
SOUS-TOTAUX	223'766'064,55	224'132'493,26
Résultat 2021 Produit	366'428,71	—
TOTAUX	224'132'493,26	224'132'493,26

7.3 Bilan 2021

		Actifs CHF	Passifs CHF
Caisses		422,70	
Poste		5'865,10	
Banques		6'988'656,25	
Demandes de restitution		1'813'803,45	
Avances aux assurés		48'058,20	
Créances fondées sur l'art. 29 LACI		905'480,25	
Créances en cas d'insolvabilité		1'286'809,75	
Créances stages professionnels		6'542,30	
Créances responsabilité Fondateur CCh Fleurier			
Compte de régularisation-transf. immobilière		442'268,10	
Caisse de l'Etat			
Avoirs impôt anticipé			
Actifs transitoires		272'005,30	
Produits escomptés		665,00	
Machines et mobilier de bureau		5'606,67	
Logiciels		-	
Matériel informatique		1'975,66	
Transformations immobilières		53'736,00	
Dettes à court terme IC MMT INT RHT ICI			67'080,65
Nouvel envoi retours provenant de la GB			
Compte de passage pour retours provenant de la GB			120,30
Déduction impôt à la source (IS)			9'263,95
Provision pour créances fondées sur l'art. 29 LACI			905'480,25
Provision pour créances en cas d'insolvabilité			1'286'809,75
Provision pour créances stages professionnels			6'422,00
Créanciers frais administratifs			70'133,20
Passifs transitoires			17'245,00
Compte de passage pour rachat d'ADB			6'700,00
Compte de passage pour les salaires			
SOUS-TOTAUX		11'831'894,73	2'369'255,10
Fonds de roulement au 01.01.2021	9'462'639,63		
Résultat de l'exercice 2021	-		
Capital au 31.12.2021			9'462'639,63
TOTAUX		11'831'894,73	11'831'894,73

> 8. TAC CHÈQUE EMPLOI : ACTIVITÉS

En 2021, nous avons vécu la seconde année de la pandémie. Si en 2020, nous avons ressenti très fortement les effets de cette crise sanitaire, tel ne fut pas le cas en 2021.

Malgré les vagues successives en 2021, l'activité économique a été moins affectée qu'en 2020 et cela s'est ressenti sur les volumes traités par TAC Saràl.

En effet, tant le nombre de chèques enregistrés que le montant global soumis à cotisations ont progressé durant l'exercice 2021 et cette tendance semble se poursuivre durant le 1^{er} trimestre 2022.

La pandémie a mis en exergue quelques faiblesses de notre programme informatique en particulier dans la gestion des débiteurs. Forts de ce constat, nous avons entrepris une réflexion approfondie dans ce domaine qui a abouti à la mise en œuvre d'un cockpit de gestion des débiteurs et une remise à jour de la situation.

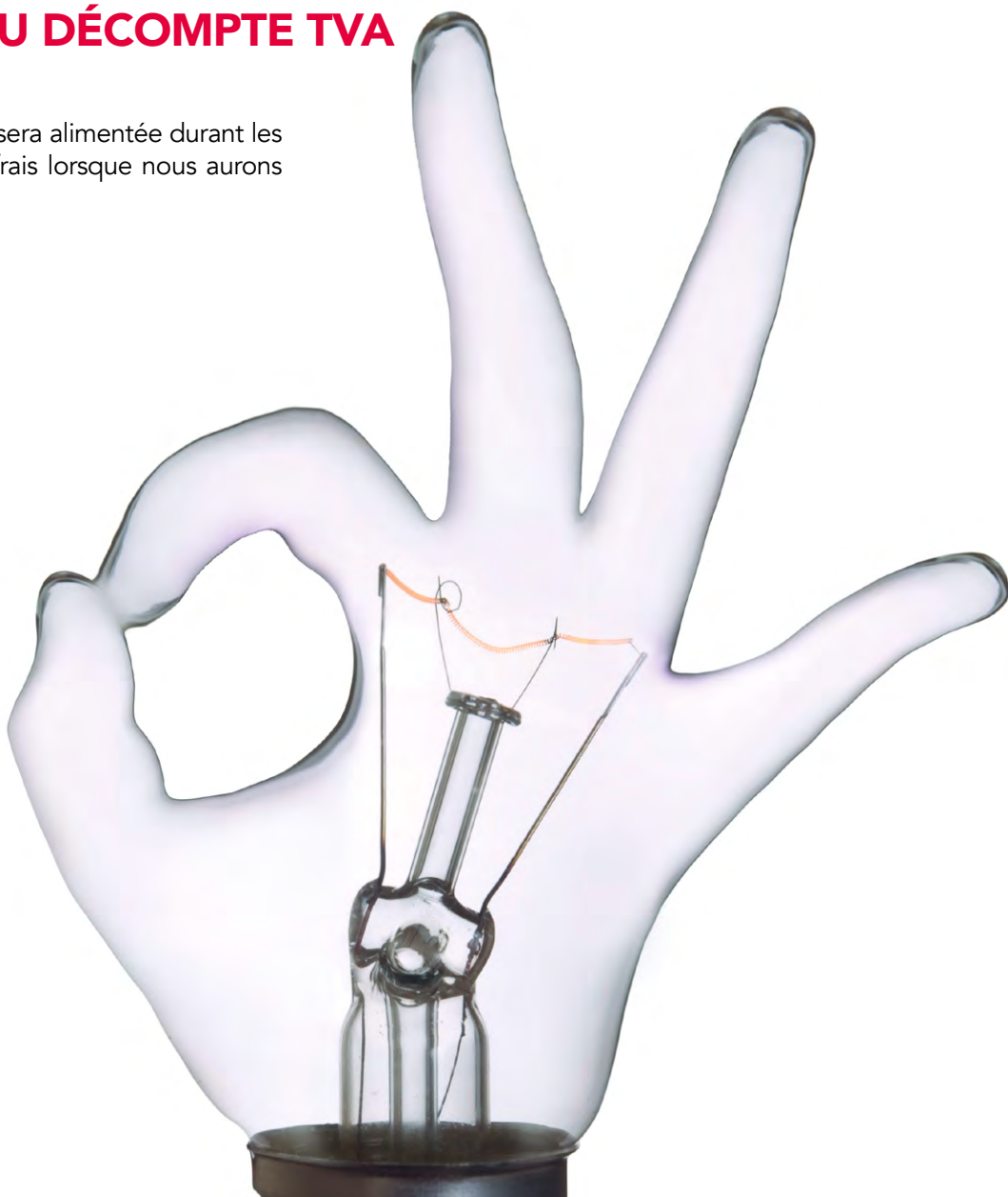
Nous disposons ainsi d'un outil informatique permettant un suivi en temps réel de l'évolution des soldes de nos clients avec une procédure de rappel intégrée et des blocages lorsque les comptes présentent des soldes négatifs, sauf exceptions dûment répertoriées.

... ET PERSPECTIVES

En 2022, plusieurs réglages seront encore nécessaires pour affiner la gestion de notre nouvel outil. De plus, l'introduction des factures QR Code, de la possibilité de payer au moyen de Twint et l'automatisation du décompte TVA nous occuperont dans la première partie de l'année 2022.

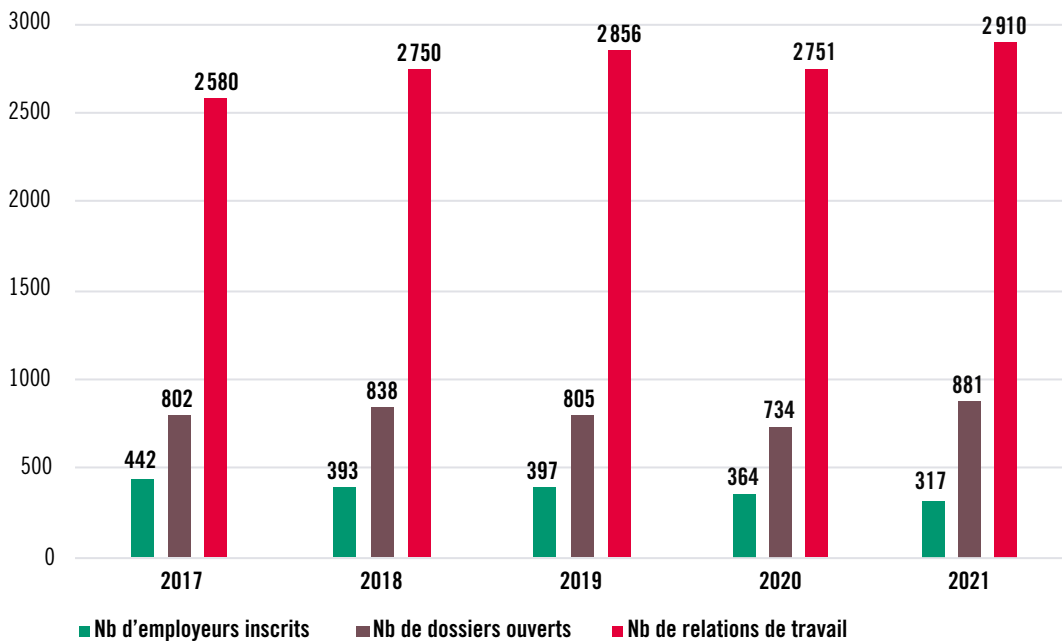
Le passage à la nouvelle version de SAP nous est annoncée par le SIEN mais aucune échéance n'a encore été fixée. Néanmoins et compte tenu des coûts qu'une telle migration va immanquablement engendrer, une provision a d'ores et déjà été créée et sera alimentée durant les futurs exercices en fonction des frais lorsque nous aurons une évaluation de ces derniers.

**EN 2022:
FACTURES QR CODE,
POSSIBILITÉ DE PAYER
AU MOYEN DE TWINT,
AUTOMATISATION
DU DÉCOMPTÉ TVA**



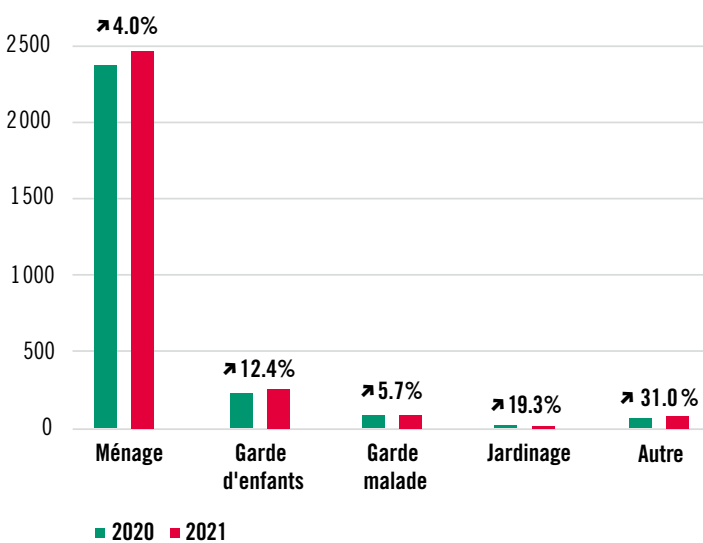
8.1 Éléments statistiques

Nombre d'affiliations et inscriptions



L'accès en ligne permet des démarches administratives simplifiées, une couverture sociale garantie pour l'employé-e, l'assurance d'être en conformité avec la loi et l'accès à tout moment aux dossiers, **24h/24**.

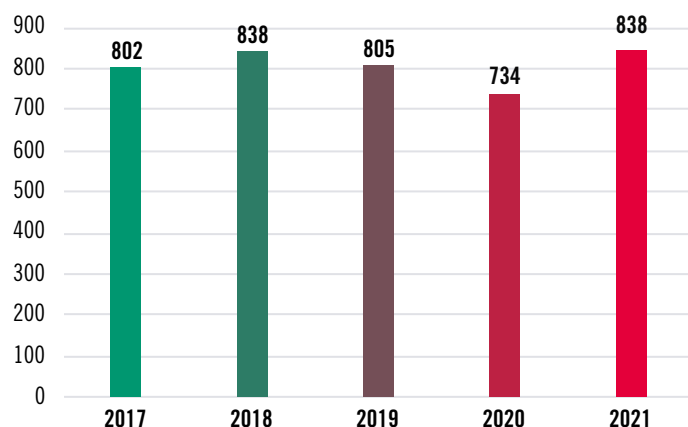
Comparaisons des répartitions des relations de travail par activité entre 2020 et 2021



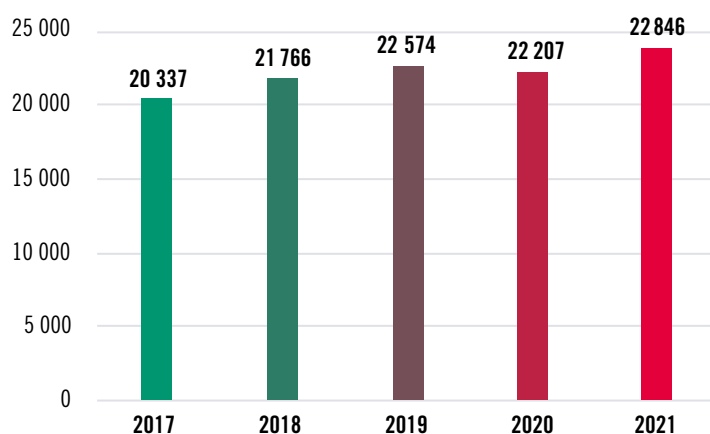
POST COVID-19

L'activité économique a été moins affectée qu'en 2020, les volumes traités par TAC Sàrl le démontrent.

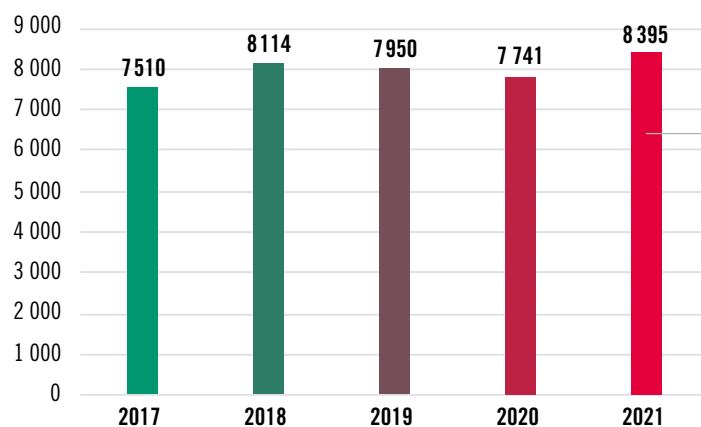
Nombre de formulaires d'adhésion enregistrés par mois



Nombre de salaires annoncés par mois



Masse salariale brute par an (en milliers de francs)



8.1%
d'augmentation de la masse
salariale soumise à cotisations

> 9. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toute la population neuchâteloise que cela soit au titre de personnes sans emploi, d'employeur·euse·s ou de personnes en contact avec la CCNAC, pour leur patience et leur compréhension.

Un grand remerciement va naturellement à l'ensemble du personnel de la CCNAC pour son engagement et sa souplesse durant cette période d'après pandémie et de réorganisation quant au travail et la transition informatique. Sans oublier toute la période de déménagement en nos nouveaux locaux!

Nous tenons également à remercier les collaboratrices et collaborateurs du SECO pour le soutien apporté.

CCNAC,

Pascal Guillet



Directeur



> Plus de détails

Données cantonales www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/emploi-chomage-salaire/chomage

AMSTAT www.amstat.ch/v2/fr

SECO www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitslosenversicherung/grundlagen.html

